



Lettre du SNAM-HP

Syndicat National des Médecins, Chirurgiens, Spécialistes,
Biologistes et Pharmaciens des Hôpitaux Publics

12 Avril 2012



COMMUNIQUE SNAM-HP – CMH

Le SNAM-HP et la CMH se sont beaucoup impliqués dans les négociations ayant abouti à la signature avec le Ministre d'un accord cadre, finalement paraphé par toutes les intersyndicales le 23/12/2011 et le 23/01/2012.

Cet accord comprend :

- d'une part : une amélioration nette de dispositions statutaires concernant
 - Le système indemnitaire en faveur des PH attachés et temps partiels,
 - La prise en compte des indemnités pour la retraite de ces deux catégories de personnel médical,
 - Une amélioration des conditions de retraite hospitalière concernant les Praticiens hospitaliers hospitalo-universitaires,
 - Le déblocage du dossier RTT/CET par l'abrogation du verrou des 10 ans, la monétarisation possible d'une partie du CET dès 2012, et la possibilité d'accéder à une amélioration des conditions de retraite complémentaire à partir du CET.
- D'autre part un engagement des discussions statutaires concernant la modulation de carrières des PH et le travail en équipe (en clair les services).

Or, malgré une position commune de toutes les intersyndicales, la signature et l'engagement formel du Ministre et de ses services, aucun décret, aucun arrêté ne sont publiés à ce jour. De même aucune discussion ou groupe de travail n'est annoncée.

Il en est de même pour une modification pourtant très attendue d'un décret sur les CME afin de donner plus de place au corps médical, qui a été laissé pour compte dans les derniers arbitrages concernant la gouvernance de la loi HPST. Là encore les engagements ne sont pas tenus.

Pour toute réponse la Direction des hôpitaux, juste après les élections professionnelles, pourtant extrêmement claires, semble revenir sur la représentativité des représentations des intersyndicales en dévoilant un questionnaire extrêmement inadéquat et inadapté, initialement prévu pour les syndicats médicaux libéraux lesquels assurent diverses tâches notamment en terme de formation, de structure et même de permanence les différenciant radicalement des syndicats hospitaliers. Ce questionnaire est donc totalement inadapté tant sur la forme que sur le fond aux syndicats de médecins hospitaliers.

Le SNAM-HP et la CMH tireront toutes les conséquences d'un éventuel pourrissement de la situation délétère qui aura été ainsi induite.

Le 11 avril 2012

Roland Rymer - Président du SNAM-HP
Norbert Skurnik - Président de la CMH
Sadek Beloucif - Président de CONVERGENCES-HP

*Pour recevoir chaque mois la lettre du SNAM-HP,
inscrivez-vous à la liste de diffusion sur la page d'accueil de notre site www.snamhp.org
Pour devenir membre du SNAM-HP, connectez-vous sur notre site à la rubrique [adhésion](#)*

[Veillez me retirer de votre liste de diffusion](#)